

Actes du colloque



nov.2018

L'EPS ET L'ECOLE DE DEMAIN

Syndicat National de l'Education Physique - www.snepfsu.net

Nos partenaires



Sport scolaire, quels liens avec le mouvement sportif ?

Démocratisation et sport de haut niveau sont-ils compatibles ?

Tout dépend de la définition qu'on leur donne, particulièrement celle de haut niveau.

Tout d'abord il faut distinguer haut niveau et haute performance. Dans un rapport (janv18) à la ministre Flessel, Onesta fait cette distinction en précisant que le haut niveau est le chemin à parcourir pour aller vers la haute performance, la haute performance se concrétisant par les podiums internationaux, voire la plus haute marche.

Le haut niveau concerne donc les jeunes (pôles et espoirs) jusqu'aux champions. Le haut niveau scolaire est défini par les podiums et les certifications des Jeunes Officiels nationaux et internationaux (arrêté du 21/12/11 bac Gén et techno // circulaire du 08/06/12 bac Gén et techno + SHN inscrits sur listes // arrêté du 07/7/15 Bac pro).

A noter que les candidats sportifs de haut niveau inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports, les espoirs ou partenaires d'entraînement et les candidats des centres de formation des clubs professionnels peuvent s'inscrire à l'épreuve enseignement facultatif au même titre que les HN scolaires (circulaire du 08/6/12).

Pour le SNEP-FSU, nous parlons de plus haut niveau pour tous.

Cela recouvre notre ambition de mener nos élèves au plus haut niveau de pratique par la régularité des entraînements, par les progrès dans les apprentissages, par l'expérience des épreuves (évaluation, examen, rencontre sportive, compétition).

C'est cette visée qui nous importe, chacun doit progresser, se dépasser, repousser ses limites, augmenter ses pouvoirs d'agir. Nous verrons d'ailleurs que c'est le cas en AS mais également en EPS, tant ces 2 entités sont liées.

I/ UN PEU D'HISTOIRE

Je commencerai par un peu d'histoire du sport scolaire et de son intégration progressive dans l'école afin de montrer non pas les liens avec le mouvement sportif mais plutôt les rapports qu'ils entretiennent.

Je m'appuie ici sur divers articles de M.Fouquet ex secrétaire national du SNEP-FSU.

1ère période, dès 1890 la circulaire de Léon Bourgeois permet la création d'AS scolaires à l'initiative des élèves. Il est à noter que ce sont les lycéens et les étudiants qui en sont à l'origine. Il n'y a pas de lien entre les contenus de l'éducation physique (EP) obligatoire et ceux du sport scolaire.

Les lendits, jeux, manifestations sportives de masse qui apparaissent sont les « germes » des grandes manifestations et organisations de l'UNSS d'aujourd'hui.

Les circulaires en 1923 officialisent les AS scolaires avec un statut loi 1901, les AS créent des CSA (comités sportifs d'académie). Les enseignants d'EP n'en sont pas partie prenante.

Le sport universitaire se développe et se structure progressivement avec en 1931 création de l'OSU (31) par l'UNEF

Sport civil et sport scolaire (sport universitaire surtout) se confondent plus ou moins.

2ème période 1938 à 1962, naissance du sport scolaire

Transformation de l'OSU en OSSU (38) avec la volonté de contrôler le développement et l'organisation du sport scolaire par le MEN (Jean Zay)

1945 : l'ordonnance du 12/10/45 et l'arrêté du 5/11/45 apportent à l'OSSU la reconnaissance d'utilité publique et instaurent l'obligation de création d'AS avec la présidence de droit par le Chef d'établissement dans tous les établissements 2nd degré. C'est dans cette Ordonnance qu'on peut lire que **le sport scolaire est le « prolongement de l'EP »**. **Les liens EP/sport scolaire se nouent.**

Tout au long de cette 1ère moitié du XXème siècle on assiste à des luttes entre les différents courants pédagogique de l'EP (ex : le Sport contre l'EP, Hebert 1925).

Le sport scolaire va définitivement s'installer, notamment avec le **décret du 25/05/50 qui précise que les professeurs d'EP ont 3h d'AS dans leur service hebdomadaire.**

Progressivement, et grâce aux 3h d'AS, les enseignants d'EP vont donner de la cohérence au lien EP/AS, et le sport des filles va « décoller ».

1958, Conflit politique entre Herzog (ministre des sports qui est pour une politique de « détection ») et Flouret (directeur OSSU, pour une politique de sport de masse). L'OSSU devient ASSU en 61.

L'EP et le sport scolaire quittent l'EN pour le Haut commissariat à la Jeunesse et aux sports. On observe **la volonté du pouvoir politique de faire de l'EPS et du sport scolaire des instruments de détection et de formation d'une élite sportive.**

A l'opposé, les profs EPS tiennent à l'aspect pédagogique et au fait de lier le sport scolaire aux finalités de l'EP (qui devient plus sportive voir l'évolution des Instructions officielles : ½ journée de plein air qui se transforme en ½ journée de sport en 62, puis les IO de 67 qui officialisent le sport dans les contenus de l'EPS).

3ème période à partir de 1962, c'est le début de la distanciation/aux pratiques fédérales avec une très forte orientation pédagogique. Les profs d'EPS tiennent bon ! Avec le souhait de dépasser le modèle fédéral d'innover, de responsabiliser les élèves et éviter les dérives du sport.

Au sein du sport scolaire, on voit la création des districts-masse et des licences masse (licence ½ tarif si au moins 20% de licenciés) et une orientation forte pour la pratique du plus grand nombre d'élèves avec l'objectif :

- de s'adresser au plus grand nombre d'élèves (limiter le coût de la licence)
- d'organiser des rencontres inter-établissements en lien étroit avec les contenus de l'EPS (on propose des cycles d'APS en classe et on fait des rencontres dans ces mêmes APS)
- d'adapter les règlements sportifs aux élèves
- de rendre les élèves acteurs des rencontres (début de la formation des Jeunes Officiels)

Le Sport scolaire tend à se différencier du sport civil, avec des objectifs forts de

formation et de responsabilisation de TOUS les élèves.

Puis viennent l'UNSS et la FNSU en 75 pour en arriver à aujourd'hui où ces 2 fédérations existent toujours (FNSU est devenue FFSU).

III/ IL EXISTE UN LIEN FORT EPS/PRATIQUES D'AS/PROGRAMME UNSS

Les profs d'EPS, sont impliqués dans le monde fédéral. Une enquête datant d'une dizaine d'années montre qu'au moins 50% des enseignants d'EPS sont impliqués dans le mouvement sportif (pratiquant, entraîneur, dirigeant).

C'est aussi par les profs (à l'écoute de la demande des jeunes) qu'entrent de nouvelles activités ex. la danse, le volley 4/4, le badten, les Arts du cirque, les raids etc. nous y reviendrons.

Les profs d'EPS sont attachés à créer une véritable culture sportive scolaire et pas une « sous culture sportive ».

Le forfait d'AS dans le service des enseignants d'EPS (décret du 25/5/50, affaibli par le décret de 73 (sur demande et sur justification d'au moins 30 élèves par enseignant) puis 78 Mazeaud (réduction à 2h), pour enfin regagner les 3h pour tous les enseignants d'EPS avec le décret du 07/5/14). Le forfait d'AS permet au sport scolaire de se développer et de connaître de nombreuses réussites dont la plus visible et mesurable est le nombre de licenciés qui place l'UNSS au rang de 2ème fédération sportive en France à ce jour.

MAIS DEPUIS LES ANNEES 80 (réintégration à l'EN en 81), L'EPS ET SES PROGRAMMES METTENT A DISTANCE LES ACTIVITES SPORTIVES.

Si le Sport scolaire continue à se développer, le lien programmes EPS/contenus d'AS tend à se distendre du fait de la « dé-sportivisation » de l'EPS.

Les réformes au sein de l'EN accentuent encore cette distance en faisant entrer de nouveaux dispositifs, de nouvelles organisations de la scolarité, en déléguant de plus en plus la pratique sportive volontaire à des intervenants extérieurs dont le mouvement sportif. Il n'est qu'à citer les dernières :

- Accompagnement éducatif, Sport l'après-midi, obligation de partenariats avec un club ou une ligue pour les Sections Sportives Scolaires (2011)

- Les réformes à l'EN : IDD (itinéraires de découverte), réforme des collèges et la mise en place des EPI (qui cette fois prennent parfois sur l'horaire obligatoire EPS).

Chaque fois, les profs EPS résistent à cette « externalisation » des pratiques ou à l'affaiblissement des contenus spécifiques de l'EPS et quand ils entrent dans ces dispositifs, c'est souvent au bénéfice du sport scolaire ou des projets EPS.

- Les programmes EPS avec le classement des APSA dans les Compétences Propres (CP) et principalement la problématique de la CP4 qui regroupe les sports collectifs, sports de raquette, sports de combat. Or on sait que les sports collectifs sont, avec le cross, les activités phares du sport scolaire. Si on en fait moins dans les cours d'EPS on peut affaiblir la pratique volontaire dans les AS et à l'UNSS. Autre problématique, l'obligation de la CP5 au lycée et je n'évoque pas les nouveaux programmes lycées...programmes qui font l'objet

d'une consultation auprès de TOUTE la profession et à laquelle je vous invite à participer pour les dénoncer.

Désormais on peut aussi lire dans la loi d'orientation que **le sport scolaire est le complément de l'EPS (et non plus son prolongement), cela signifie bien une « mise à côté ».**

III/ QUELLE EVALUATION DU SNEP-FSU DES DISPOSITIFS DE L'EDUCATION NATIONALE QUI « FERAIENT LE LIEN » ENTRE EPS ET MOUVEMENT SPORTIF ?

Les Sections sportives scolaires (SSS)

Elles ont vocation à approfondir les pratiques, pas de recruter des élèves de Haut Niveau. Combien sont-elles et combien d'élèves concernent-elles ? Difficile d'avoir les chiffres exacts en dehors de ceux donnés par l'UNSS. Nous savons qu'il en existe bien plus que ce qu'annonce l'UNSS mais le MEN ne semble guère s'en soucier (les derniers chiffres disponibles sur Eduscol datent de 2007 !!!). Néanmoins, au regard des chiffres UNSS dont on dispose, on voit que les activités se diversifient et que les SSS hors sports collectifs augmentent.

Il existe aussi les Classes à Horaires Aménagés (C.H.A.S-sportifs) qui relèvent de l'autonomie des établissements.

Combien de CHAS ?? C'est encore plus difficile à évaluer... Dans les CHAS il peut y avoir ou non des liens avec le mouvement sportif, mais comment le savoir ??

Une constante cependant, le MEN ne met pas de moyens à la clé dans les établissements concernés !!

Nous n'avons pas connaissance de ce que deviennent les jeunes qui ont bénéficié de ces dispositifs (pas de suivi par l'EN), tout est entre les mains du milieu fédéral ou du Ministère en charge des sports.

IV/ LES RAPPORTS UNSS ET MOUVEMENT SPORTIF

LIENS UNSS ET CNOSF

L'UNSS est membre de droit de l'AG du CNOSF avec voix délibérative (cela comprend aussi les niveaux CROS et CDOS) et inversement.

Pour autant, le CNOSF a peu de considération pour le sport scolaire. Dernièrement le président Masseglia, lors des 1ères réunions sur la « nouvelle gouvernance », a dit publiquement que l'école était là pour instruire et que le sport c'était l'affaire du milieu sportif.

On voit d'ailleurs fleurir des programmes venant des fédérations, comme si les profs d'école et profs d'EPS ne pouvaient traiter véritablement des activités sportives !

L'UNSS DOIT RESPECTER LE CODE DU SPORT

Assurance, suivi médical, qualification pour encadrer les APSA.

VI/ LES EVOLUTIONS (organisation et règlements) PASSENT SOUVENT PAR LES PETITES FEDERATIONS (OU NON OLYMPIQUES), AUSSI PAR L'UNSS.

Des fédérations peuvent en influencer d'autres...

- Le rapport au handicap (partenariats UNSS avec la FFH et la FFSA): L'UNSS organise depuis près de 20 ans des formations et des compétitions «sport partagé » où les élèves valides et handicapés peuvent se côtoyer.

La FSGT (certains clubs) proposent des entraînements communs valides/handicapés (ex en escalade)

- La mixité : 4 fédérations sont mixtes depuis toujours Equitation, Voile, Korfbal (basket néerlandais), goaltimate. Mais certaines fédérations commencent à bouger les lignes (relais mixtes natation) ; jeux européens de cet été (relais mixtes en triathlon)

- Aux JO de 2020 (Tokyo) 9 épreuves seront mixtes Tir (duos mixtes), relais 4X400m, relais natation 4X100m, triathlon, judo

Quelques exemples de l'UNSS

- Les jeux de l'UNSS (benjamins et minimes de 1980 à 2000 tous les 2 ans) réunissant plusieurs sports Athlé-gym-natation puis Volley, badten, rugby, lutte.

- Compétitions uniquement par équipe dans tous les sports (un élève à lui seul ne peut pas faire gagner son établissement)

- Obligation de mixité (parfois parité) des équipes dans certaines APSA.

- Prise de responsabilité des élèves dans l'organisation et l'arbitrage : Les JOFF de l'UNSS : 1 équipe engagée comprend 1 Jeune Arbitre ou Jeune Juge, 1 Jeune Coach + encouragement et formation de toutes les autres responsabilités et rôles de Jeunes officiels (reporters, secouristes, dirigeants)

VI/ DES ENJEUX ET DES POINTS DE TENSION

- La Formation :

*des enseignants. Le Sport scolaire a toujours été le « parent pauvre ». Quand elle existe dans les STAPS ou ESPE elle se résume souvent à une information sur la structure, rarement sur les contenus. On constate qu'il y a de moins en moins de pratique des APSA dans le cursus STAPS et que dire du cursus ESPE pour les Profs école (PE)!!!

*des chefs d'établissement qui elle aussi passe très vite sur l'AS et l'UNSS.

- La dé-sportivisation de l'EPS, centrée vers toujours plus d'objectifs de santé, de citoyenneté, de cohésion sociale... et le sport dans tout ça ? Il n'est vraiment plus au centre des programmes de l'EPS.

- La place des « sportifs de clubs » (décriée par certains collègues ou certains

parents). Le SNEP-FSU est clair sur cette question, tous les élèves quel que soit leur niveau d'expertise, doivent pouvoir participer aux rencontres UNSS. Les difficultés de classement et des rencontres « pipées » (SSS cachées, SS avec beaucoup de débutants, CHAS non identifiées...) au sein des compétitions excellences ou par équipes d'établissement sont à résoudre au plan interne. C'est un problème que nous devons toujours essayer de résoudre à l'interne même si c'est parfois compliqué.

Quelles propositions du SNEP-FSU ?

Le SNEP-FSU propose 1 SSS dans chaque collège, pas nécessairement liée à 1 seule APSA (multi APSA) toujours sur le principe d'augmenter la pratique (pas de recrutement sur le seul haut niveau).

Pour ces SSS et pour les pôles, des contenus de formation incluant la dimension de « sportif acteur » de sa formation et de son devenir (autonomie)

Dans les lycées maintenir l'enseignement d'exploration et de complément, supprimé par l'actuelle réforme des lycées.

Obtenir un enseignement de spécialité en lycée.

Faut-il tout prendre du sport fédéral et de ses évolutions (ex : E-sport, échecs, crossfitness)

Pour le SNEP-FSU c'est NON quand il s'agit d'activités non motrices et mercantiles, effets de mode etc. c'est oui pour intégrer des pratiques qui « durent » et sont reconnues dans la société civile à condition qu'elles n'excluent pas (pas de discrimination mixité, d'âge, de sexe, sociale, valide/handicapé, lieux de vie)

Innover ce n'est pas entrer dans le jeu de la concurrence ni faire entrer toujours de nouvelles activités. L'innovation réside aussi dans les pratiques existantes pour mieux les adapter aux élèves.

Démocratiser c'est aussi agir sur l'organisation et les moyens financiers

Proposition de licences multisports. Maintien du coût de la licence UNSS très bas (augmenter la subvention du MEN).

Mieux prendre en compte les propositions des commissions mixtes UNSS départementales et régionales par les commissions mixtes nationales de l'UNSS.